



Le Quotidien

Statistique Canada

Le mardi 6 juillet 2004

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est

COMMUNIQUÉS PRINCIPAUX

- La violence familiale : Étude-démonstration des résultats de la détermination de la peine, 2004**

Selon les résultats d'une analyse de démonstration des dossiers de la police et des tribunaux pour les exercices de 1997-1998 à 2001-2002, les membres de la famille de la victime qui ont été reconnus coupables de la plupart des types de crime avec violence commis contre des conjoints, des enfants et des aînés étaient moins susceptibles que les autres contrevenants violents de se voir infliger une peine d'emprisonnement.

2
- Enquête sociale générale : Engagement social, 2003**

Au cours de leur vie, les Canadiens participent à de nombreux types d'activités sociales et communautaires qui jouent un rôle essentiel dans la santé et la vitalité de notre pays. Les conclusions préliminaires d'un nouveau rapport traduisent une relation positive entre les diverses dimensions de ce «capital social» et la satisfaction que l'on tire de la vie.

6

AUTRES COMMUNIQUÉS

- | | |
|---|----|
| Revenu total de la famille agricole, 2001 | 9 |
| Production d'oeufs et volaille, mai 2004 | 10 |

NOUVEAUX PRODUITS



COMMUNIQUÉS PRINCIPAUX

La violence familiale : Étude-démonstration des résultats de la détermination de la peine 2004

Selon les résultats d'une analyse de démonstration des dossiers de la police et des tribunaux pour les exercices de 1997-1998 à 2001-2002, les membres de la famille de la victime reconnus coupables de la plupart des types de crime avec violence commis contre des conjoints, des enfants et des aînés étaient moins susceptibles que les autres contrevenants violents de se voir infliger une peine d'emprisonnement.

Pour la première fois, le numéro de 2004 du rapport *La violence familiale au Canada : un profil statistique* présente une comparaison des peines imposées dans les affaires de violence mettant en cause un membre de la famille et de celles imposées dans les causes dont l'accusé n'était pas un membre de la famille. L'étude portait sur 18 régions urbaines sélectionnées dans les provinces de Terre-Neuve-et-Labrador, de l'Ontario, de la Saskatchewan et de l'Alberta.

Peines imposées dans les causes de violence conjugale et non conjugale à condamnation unique¹

	Emprisonnement	Condamnation avec sursis	Probation	Autre
	% des causes			
Violence conjugale				
Agression sexuelle	28	24	48	0
Voies de fait graves	32	5	61	3
Voies de fait simples	17	1	74	8
Menaces	18	2	76	4
Harcèlement criminel	32	8	58	3
Autres infractions avec violence	46	10	41	2
Total	19	2	72	7
Violence non conjugale				
Agression sexuelle	36	15	43	6
Voies de fait graves	36	5	47	12
Voies de fait simples	21	1	58	19
Menaces	25	1	64	9
Harcèlement criminel	26	5	67	1
Autres infractions avec violence	72	7	18	2
Total	29	4	53	14

Note: Les pourcentages ayant été arrondis, le total peut ne pas correspondre à 100.

1. Cette étude-démonstration exclut les causes pour lesquelles il y a eu de multiples victimes.

Selon les enregistrements de 1997-1998 à 2001-2002, les juges ont imposé une peine d'emprisonnement dans 19 % des causes de violence conjugale avec condamnation. À l'opposé, ils ont

Note aux lecteurs

Le présent communiqué est fondé sur le numéro de 2004 du rapport *La violence familiale au Canada : un profil statistique*, dont le financement est assuré par l'Initiative de lutte contre la violence familiale du gouvernement fédéral.

L'étude visait à mieux comprendre la réaction du système de justice pénale, c'est-à-dire la réaction des tribunaux, face au problème de la violence familiale, incluant la violence conjugale, les mauvais traitements infligés aux enfants et la violence envers les membres âgés de la famille. Pour atteindre ce but, il a fallu coupler les enregistrements des services policiers avec ceux des tribunaux, ce qui a permis d'apparier les enregistrements de 18 régions urbaines dans quatre provinces. Ce sous-ensemble est non représentatif.

Le fichier de données policières et judiciaires couplées renferme des renseignements sur les causes à condamnation unique et à condamnations multiples. Toutefois, l'analyse des peines imposées se limite aux causes n'entraînant qu'une seule condamnation afin de pouvoir relier directement une peine à une infraction.

À l'exception de l'Alberta, les données des tribunaux supérieurs n'étaient pas disponibles. L'absence de ces renseignements occasionne un sous-dénombrement des causes avec verdict de culpabilité, particulièrement en ce qui concerne les homicides dans les secteurs de compétence faisant partie de l'étude.

L'étude comprend également un examen de la fréquence et de la nature de la violence conjugale, de la violence familiale envers les enfants et les jeunes, de la violence familiale à l'égard des personnes âgées et des homicides dans la famille.

incarcéré environ 29 % des contrevenants qui ont été reconnus coupables d'autres infractions avec violence.

Bien que l'écart des taux d'incarcération entre les conjoints et les autres contrevenants était moins marqué pour certains types d'infractions avec violence, les conjoints étaient tout de même moins susceptibles d'écopier d'une peine d'emprisonnement pour presque tous les crimes avec violence. La seule exception était le harcèlement criminel pour lequel le tiers des conjoints condamnés se sont vu infliger une peine d'emprisonnement, comparativement au quart des contrevenants n'ayant pas été reconnus coupables de violence conjugale.

Les membres de la famille reconnus coupables de violence physique envers les enfants ont reçu des peines moins sévères que les personnes qui n'étaient pas des membres de la famille. Néanmoins, l'inverse s'est produit dans les causes d'agression sexuelle avec condamnation. Les membres de la famille condamnés pour avoir agressé sexuellement leur enfant ont été traités plus sévèrement que les personnes reconnues coupables de la même infraction contre un enfant

n'ayant aucun lien de parenté avec eux. En outre, les parents déclarés coupables d'agression sexuelle envers leur enfant étaient plus susceptibles que les autres membres de la famille de se voir infliger une peine d'emprisonnement.

Les membres de la famille de la victime condamnés pour violence à l'égard d'une personne de 65 ans et plus étaient également moins souvent incarcérés. Toutefois, cette différence peut s'expliquer en grande partie par le fait que les personnes qui n'étaient pas des membres de la famille de la victime ont été reconnues coupables de crimes violents plus graves.

L'écart entre les taux d'incarcération des membres de la famille et des personnes qui ne l'étaient pas peut être attribué aux facteurs aggravants et atténuants qui sont pris en compte au moment du prononcé de la sentence, lesquels n'ont pu être mesurés dans le cadre de la présente étude. Ces facteurs comprennent notamment les antécédents criminels, l'effet de la peine sur l'unité familiale et le désir de la victime.

Le tiers des causes avec condamnation avait trait à la violence conjugale

Dans les 18 centres urbains pour lesquels on disposait de données, les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes ont traité près de 47 000 causes de crimes avec violence qui ont abouti à une condamnation entre 1997-1998 et 2001-2002. Dans 35 % de celles-ci, l'accusé était le conjoint de la victime. Venaient ensuite un ami ou une connaissance (32 %), un étranger (21 %) ou un autre membre de la famille (8 %). La relation de la victime avec l'accusé était inconnue dans 4 % des causes avec condamnation.

De toutes les causes de violence conjugale qui ont donné lieu à une seule condamnation, 92 % impliquaient un contrevenant de sexe masculin.

Dans l'ensemble, les deux peines les plus fréquemment infligées relativement à des crimes de violence envers des conjoints et des non-conjoints étaient l'emprisonnement et la probation. Ces sanctions représentaient ensemble 91 % des peines les plus sévères imposées à des conjoints et 82 % de celles infligées à d'autres personnes.

Les condamnations prononcées dans les causes de violence dont l'accusé était un conjoint ont abouti à une peine d'emprisonnement dans 19 % des cas, comparativement à 29 % dans les cas ne visant pas un conjoint. La probabilité d'emprisonnement avait tendance à s'accroître avec la gravité du crime violent. Par exemple, les conjoints reconnus coupables de voies de fait graves ont affiché un taux d'incarcération qui était près du double de celui s'appliquant aux conjoints déclarés coupables de voies de fait simples.

La probation était de loin la peine la plus courante dans les causes de violence conjugale (72 %). Les

peines de probation étaient moins souvent imposées aux contrevenants violents qui n'étaient pas le conjoint de la victime (53 %).

À l'instar de la violence non conjugale, la violence conjugale entraînait des peines plus sévères pour les hommes que pour les femmes. Ce modèle s'appliquait à une gamme de crimes violents, incluant les voies de fait simples, les voies de fait graves, l'emploi de menaces et le harcèlement criminel.

Les hommes qui étaient séparés de leur partenaire et qui étaient âgés de moins de 25 ans étaient les personnes les plus susceptibles d'écopier d'une peine d'emprisonnement dans les causes de violence conjugale avec condamnation. Les conjoints ayant causé de graves blessures physiques à la victime ou son décès étaient beaucoup plus susceptibles que les autres conjoints de se voir imposer une peine d'emprisonnement.

Les personnes reconnues coupables de violence sexuelle envers leurs enfants sont traitées plus sévèrement

Selon les enregistrements de la police et des tribunaux pour les 18 centres urbains étudiés, plus de 4 000 causes d'agression contre les enfants et les jeunes de moins de 18 ans ont donné lieu à une condamnation entre 1997-1998 et 2001-2002.

Les accusés étaient des hommes dans 84 % des causes avec condamnation pour agression contre les enfants et les jeunes. Environ quatre hommes condamnés sur dix étaient un membre de la famille de l'enfant victime, comparativement à cinq femmes condamnées sur dix.

Les membres de la famille reconnus coupables d'une seule infraction avec violence à l'égard d'un enfant ou d'un jeune se sont vu imposer une peine d'emprisonnement relativement moins souvent. Environ 15 % des membres de la famille condamnés ont reçu une peine d'emprisonnement, comparativement à 28 % des contrevenants condamnés qui étaient un ami ou une connaissance. En outre, 23 % des étrangers ont écopé d'une peine d'emprisonnement. C'est aux condamnations pour voies de fait que s'appliquait en grande partie l'écart entre les taux d'incarcération.

Dans les causes d'agression sexuelle envers les enfants, les membres de la famille avaient tendance à recevoir des peines plus sévères que les personnes qui n'étaient pas des membres de la famille. Près de la moitié (47 %) des membres de la famille reconnus coupables d'une infraction sexuelle contre un enfant ou un jeune se sont vu infliger une peine d'emprisonnement, comparativement à 39 % de ceux qui n'étaient pas des membres de la famille.

Dans les causes de violence familiale, les juges étaient plus enclins à imposer une peine

d'emprisonnement lorsque la victime était une fille et que le contrevenant condamné était un homme. Cela peut s'expliquer par le fait que les filles étaient plus souvent que les garçons les victimes d'agression sexuelle et que les hommes étaient plus susceptibles d'être les auteurs de ces infractions.

En outre, les causes de violence familiale dont les victimes étaient des enfants de moins de trois ans, soit les plus à risque de recevoir des blessures physiques graves, aboutissaient le plus souvent à l'emprisonnement.

En ce qui a trait aux condamnations pour voies de fait et pour agression sexuelle à l'égard d'enfants, la période d'emprisonnement imposée pour un membre de la famille condamné avait tendance à être plus longue que celle imposée aux personnes qui n'étaient pas des membres de la famille.

Les membres de la famille sont moins susceptibles que les autres contrevenants d'être incarcérés pour violence à l'endroit de personnes âgées

Les enregistrements de la police et des tribunaux pour les 18 centres urbains faisant partie de l'étude comprenaient un peu plus de 700 causes avec condamnation pour agression contre des personnes de 65 ans et plus. Les auteurs condamnés de cette violence étaient aussi susceptibles d'être un membre de la famille de la victime que de ne pas l'être.

Dans les causes aboutissant à une condamnation relativement à une seule infraction, les peines d'emprisonnement étaient plus courantes pour les contrevenants condamnés qui n'étaient pas des membres de la famille (36 %) que pour ceux qui en étaient (22 %).

Cette différence s'explique surtout par le fait que les contrevenants qui n'étaient pas des membres de la famille étaient plus susceptibles que les membres de la famille d'être reconnus coupables d'infractions plus graves. À l'examen de la probabilité d'incarcération selon le type d'infraction, l'écart entre les deux types de contrevenants était beaucoup plus faible. Alors que les membres de la famille se sont vu imposer une période d'emprisonnement moins souvent pour voies de fait graves contre des personnes âgées, ils étaient tout aussi susceptibles que les autres contrevenants de recevoir une peine d'emprisonnement pour voies de fait simples.

Des accusations sont portées dans huit affaires sur dix de violence conjugale contre les femmes

Selon les données de 2002 provenant d'un sous-ensemble de 94 services de police, qui ont

enregistré 56 % du volume national de la criminalité, des accusations ont été déposées dans 8 épisodes sur 10 de violence conjugale contre des femmes, comparativement à 7 épisodes sur 10 de violence conjugale contre des hommes. Dans les affaires de violence conjugale, l'accusation la plus souvent portée était des voies de fait simples (63 %), suivies des voies de fait graves (voies de fait de niveaux 2 et 3) (13 %), de l'emploi de menaces (12 %), du harcèlement criminel (7 %), de l'agression sexuelle (2 %) et d'autres infractions avec violence (3 %).

Alors que les voies de fait étaient l'accusation la plus souvent portée tant contre les conjoints actuels que les ex-conjoints, les conjoints actuels étaient beaucoup plus susceptibles d'être inculpés de ce crime (73 % contre 43 %). Une forte proportion (45 %) des crimes commis par des ex-conjoints avait trait à l'emploi de menaces et au harcèlement criminel.

Les taux de violence conjugale ont chuté en 2001 et en 2002, après une hausse soutenue observée de 1998 à 2000. Bien que les taux concernant les femmes victimes soient, en moyenne, plus de cinq fois ceux des hommes, les tendances de la violence conjugale sont semblables pour les victimes de violence conjugale des deux sexes.

Des meurtres-suicides se produisent dans le tiers des homicides sur une conjointe

De 1993 à 2002, 31 % des hommes qui ont tué leur conjointe se sont suicidés, comparativement à 3 % des conjoints, selon les données sur les homicides.

Dans 61 % des affaires où l'on a porté des accusations, le meurtre d'une conjointe a entraîné l'accusation la plus grave, soit le meurtre au premier degré. Selon le *Code criminel*, un meurtre au premier degré est un homicide qui est commis avec préméditation et de propos délibéré, ou qui survient lorsque l'auteur présumé commet ou tente de commettre une autre infraction grave, comme une agression sexuelle.

Par contraste, le meurtre d'un conjoint de sexe masculin s'est soldé par une accusation de meurtre au premier degré dans 32 % des affaires. Dans la majorité des cas (environ 56 %) une accusation de meurtre au deuxième degré a été déposée.

Les données révèlent qu'entre 1993 et 2002, les femmes étaient quatre fois plus susceptibles que les hommes de se faire tuer par leur conjoint. Le risque était également plus élevé chez les jeunes femmes et chez les conjointes de fait.

Pour les femmes et les hommes, les taux annuels d'homicides entre conjoints ont reculé

d'environ la moitié au cours des trois dernières décennies. Le taux d'homicides sur des femmes a chuté de 16,5 pour 1 million de femmes mariées en 1974 à 8,1 en 2002, alors que le taux d'homicides sur des hommes a chuté de 4,4 pour 1 million d'hommes mariés à 2,0.

Définitions, sources de données et méthodes : numéros d'enquête, y compris ceux des enquêtes connexes, 3302, 3312, 3315 et 4504.

Le numéro de 2004 de la publication *La violence familiale au Canada: un profil statistique* (85-224-XIF, gratuite) est maintenant accessible dans notre site Web.

À la page *Nos produits et services*, sous *Parcourir les publications Internet*, choisissez *Gratuites* puis *Justice*. Cette publication est aussi offerte en version imprimée en en faisant la demande au Centre national d'information sur la violence dans la famille au (613) 957-2938 ou en composant sans frais le 1 800 267-1291.

Pour plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec le Service d'information à la clientèle au (613) 951-9023 ou composez sans frais le 1 800 387-2231, Centre canadien de la statistique juridique. ■

Enquête sociale générale : Engagement social

2003

Au cours de leur vie, les Canadiens participent à de nombreux types d'activités sociales et communautaires qui jouent un rôle essentiel dans la santé et la vitalité de notre pays. Les conclusions préliminaires d'un nouveau rapport traduisent une relation positive entre les diverses dimensions de ce «capital social» et la satisfaction que l'on tire de la vie.

Ce rapport fournit une information détaillée tirée de l'Enquête sociale générale (ESG) de 2003 sur l'engagement social, qui a été menée auprès de 25 000 Canadiens de 15 ans et plus et dont l'objet était de faire mieux comprendre les multiples façons dont les Canadiens participent à la vie communautaire et sociale.

Certaines des activités communautaires et sociales dans lesquelles s'engagent les Canadiens incluent le don de temps et d'argent à des oeuvres de bienfaisance, le fait de devenir membres d'organismes, de voter aux élections, d'entreprendre d'autres activités politiques, d'assister à des services religieux et de créer des réseaux sociaux avec des amis, des voisins, des collègues et des connaissances.

Le «capital social» suscite maintenant un vif intérêt, les chercheurs et les décideurs étant vivement intéressés à mieux comprendre en quoi les réseaux sociaux et les normes de confiance et de réciprocité pourraient favoriser l'obtention de meilleurs résultats individuels et sociaux.

C'est sur cette toile de fond qu'a été conçue l'ESG de 2003 sur l'engagement social. Cette enquête visait à recueillir des données sur une foule d'activités auxquelles s'engagent les Canadiens.

De l'information a été recueillie sur les rapports sociaux qu'ont les Canadiens avec leur famille, leurs amis et leurs voisins, leur participation à des organisations officielles, à des activités politiques et aux offices religieux, leur niveau de confiance envers les gens et les institutions publiques, et sur leur sentiment d'appartenance au Canada, à leur province et à leur communauté.

Il faudra plus de recherche pour explorer cette relation entre l'engagement social et le bien-être. Cependant, les conclusions préliminaires révèlent que les personnes qui tirent le plus grand sentiment de satisfaction de la vie sont celles pour qui le sentiment d'appartenance communautaire est très fort, celles qui étaient actives au sein d'un ou de plusieurs groupes ou d'organismes, et celles qui ont exprimé leur confiance envers les institutions publiques.

Engagement dans les organisations : six personnes sur dix font partie d'un groupe

La majorité (61 %) des Canadiens étaient membres d'au moins un groupe ou organisme. On disait le plus souvent appartenir à un organisme sportif ou récréatif tel qu'une ligue de hockey, un club de santé ou un club de golf. Venaient ensuite les syndicats et les associations professionnelles, les organismes à vocation culturelle ou pédagogique (tels qu'un cercle de lecture), les groupes d'appartenance religieuse (tels qu'une chorale) et les groupes scolaires, les associations de quartier et les groupes communautaires. Environ 8 % des Canadiens appartenaient à un club social ou à une société d'aide mutuelle.

On a demandé aux répondants de l'ESG s'ils avaient participé à des types bien précis d'activités politiques au cours des 12 mois précédents l'enquête. Quelque 28 % des Canadiens avaient signé une pétition et 26 % avaient cherché de l'information sur une question de nature politique. Environ un cinquième avait assisté à une réunion publique. En comparaison, environ un cinquième avait boycotté ou choisi un produit pour des raisons d'éthique. Environ 13 % avaient exprimé leur vision des choses sur une question en communiquant avec un journal ou un politicien, tandis que 6 % avaient pris part à une manifestation ou à une marche de protestation.

L'enquête a révélé que plus le niveau de scolarité et le revenu du ménage d'une personne étaient élevés, plus elle était susceptible d'être active au sein d'un organisme ou de participer à des activités politiques.

Si les Canadiens attachaient pour la plupart de l'importance à leurs convictions religieuses et spirituelles, ils étaient beaucoup moins nombreux à se rendre régulièrement aux offices. Un peu moins du tiers des Canadiens (30 %) avaient participé à des services religieux ou à une assemblée religieuse au moins une fois durant l'année précédente, tandis qu'environ le quart avaient assisté à ces services au moins une fois ou quelques fois durant l'année.

Rapports sociaux : quatre personnes sur dix avaient de nombreux contacts avec les personnes de leur quartier

Outre les liens qu'ils entretiennent avec les membres de leur famille et leurs amis, les Canadiens ont également des liens avec les gens de leur quartier.

Plus du quart des Canadiens (27 %) ont déclaré connaître la plupart des résidents de leur quartier, tandis que 16 % ont déclaré en connaître un bon nombre. En regroupant ces deux catégories, on constate que 43 %

des Canadiens avaient d'assez nombreux contacts avec les personnes de leur quartier.

L'ESG confirme l'image des petites villes comme les endroits où les gens se «voisinent» le plus. La plupart des gens qui demeurent dans des régions rurales ou dans de petites villes (69 %) ont dit connaître un bon nombre ou la plupart des gens de leur voisinage. Cela est plus que le double de la proportion de 33 % dans les plus grandes villes du pays.

On notait également une corrélation entre le type de logement habité et le degré de connaissance de ses voisins. Dans les régions métropolitaines de recensement, 51 % des résidents vivant dans une maison isolée connaissaient la plupart ou bon nombre de leurs voisins, ce qui était le cas d'à peine 28 % des personnes vivant en appartement.

Fort sentiment d'appartenance au Canada, aux provinces et à la communauté

On a invité les répondants de l'ESG de 2003 à répondre à une série de questions concernant leur sentiment d'appartenance au Canada, leur province et à leur collectivité locale.

La grande majorité (85 %) des Canadiens ont dit éprouver un sentiment d'appartenance «très fort» ou «plus ou moins fort» envers le Canada. En revanche, 13 % ont décrit leur sentiment comme étant «plus ou moins faible» ou «très faible».

La majorité des Canadiens ont également dit ressentir un sentiment d'appartenance «très fort» ou «plus ou moins fort» à leur province et à leur collectivité locale, bien que dans des proportions moindres qu'à l'échelle nationale.

Le sentiment d'appartenance variait selon les caractéristiques démographiques. Par exemple, les répondants plus âgés étaient beaucoup plus enclins que les plus jeunes à avoir un sentiment d'appartenance très fort.

À l'extérieur du Québec, les différences provinciales de sentiment d'appartenance au Canada étaient très modestes. Le sentiment d'appartenance «très fort» ou «plus ou moins fort» ralliait 87 % des répondants de la Colombie-Britannique (le plus bas pourcentage) et 95 % des répondants de l'Île-du-Prince-Édouard (le pourcentage le plus élevé).

Ce point de vue était moins répandu au Québec qu'ailleurs, mais tout de même, 74 % des Québécois se disaient plus ou moins ou très attachés au Canada.

Le questionnaire demandait aux répondants quel était leur niveau de confiance à l'égard de neuf institutions publiques. Les Canadiens ont classé la police et les entreprises locales au premier rang, et le Parlement fédéral et le système d'aide sociale au dernier.

Quatre Canadiens sur cinq (82 %) avaient une «grande» ou une «certaine» confiance dans la police. Seulement 43 % avaient le même niveau de confiance dans le Parlement fédéral, et seulement 41 % dans le système d'aide sociale.

Les deux tiers environ des Canadiens ont dit avoir grandement confiance dans les banques (68 %), dans le système de soins de santé (67 %) et dans le système d'éducation (65 %). Environ 57 % ont dit avoir confiance dans le système de justice.

Confiance : quatre personnes sur dix ont dit qu'on n'est jamais assez prudent

Ces dernières années, les chercheurs se sont vivement intéressés au niveau de «confiance» dans les pays et les régions. Par exemple, les économistes ont cherché à déterminer s'il y avait un lien entre la croissance économique et le niveau de confiance réciproque des citoyens.

Dans l'ensemble, 53 % des Canadiens ont répondu qu'en général, on peut faire confiance aux gens, tandis que 43 % ont dit qu'on n'est jamais assez prudent dans nos relations avec eux. Les femmes et les hommes avaient des points de vue comparables à cet égard, tout comme les gens de groupes d'âge différents.

Les personnes plus scolarisées et les membres des ménages ayant un revenu supérieur étaient plus susceptibles que les autres de dire qu'on peut faire confiance aux gens.

Par exemple, les deux tiers des personnes ayant un diplôme universitaire et un revenu du ménage de 80 000 dollars et plus estimaient qu'en général, on peut faire confiance aux gens. C'est une proportion beaucoup plus élevée que chez les personnes qui n'avaient pas fait d'études secondaires et dont les revenus n'atteignaient pas 20 000 dollars. Seulement quatre sur dix de ces dernières étaient d'avis que l'on peut faire confiance aux gens.

À l'échelon provincial, une proportion relativement faible de résidents du Québec estime pouvoir faire confiance aux gens. En effet, 35 % étaient de cet avis, que partagent plus de 60 % des répondants de Terre-Neuve-et-Labrador, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et de toutes les provinces à l'ouest de l'Ontario.

Fait intéressant à noter, les Québécois étaient moins enclins que leurs concitoyens des autres provinces à faire confiance aux gens, mais plus susceptibles qu'eux de faire confiance aux institutions.

Définitions, sources de données et méthodes : numéro d'enquête 5024.

Le rapport intitulé *Enquête sociale générale de 2003 sur l'engagement social, cycle 17 : un aperçu*

des résultats (89-598-XIF, gratuit) est maintenant accessible en ligne. À la page *Nos produits et services*, sous *Parcourir les publications Internet*, choisissez *Gratuites*, puis *Conditions sociales*.

Pour plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité

des données, communiquez avec Denis Boudreau au (514) 283-3312, Centre de consultation régional de la région du Québec. ■

AUTRES COMMUNIQUÉS

Revenu total de la famille agricole 2001

Le revenu total moyen des familles agricoles a enregistré sa plus forte croissance en dix ans pour une deuxième année consécutive, selon les données des déclarations de revenus des particuliers de 2001.

Le revenu total moyen des familles agricoles a affiché une hausse vigoureuse de 9,7 % en 2001 pour atteindre 72 674 dollars. Cette hausse résulte d'une progression de 14,8 % du bénéfice net d'exploitation agricole moyen (avant déduction pour amortissement) ainsi que de l'augmentation de 7,8 % du revenu hors ferme moyen. Le bénéfice net d'exploitation agricole a augmenté pour une deuxième année de suite, affichant une reprise depuis les baisses annuelles observées à la fin des années 1990.

Une hausse des paiements de programme et des produits d'assurance, en raison de mauvaises conditions de croissance et d'une augmentation des paiements provenant de divers programmes d'aide en cas de catastrophe, a renforcé le bénéfice net d'exploitation agricole.

Le bénéfice net d'exploitation agricole a également été soutenu par la hausse des revenus au chapitre du bétail et des produits, attribuable à la vigueur des marchés des bovins et des porcs, et par le gain des avances en espèces nettes (qui comprennent les paiements de la Commission canadienne du blé déclarés sur les relevés). Une fois de plus, la hausse du revenu hors ferme moyen a surtout été attribuable à la poussée du revenu du travail.

Le revenu total moyen des familles spécialisées dans la culture des pommes de terre a affiché un gain solide de 20,8 % en 2001. Le revenu total moyen de ces familles s'est élevé à près de 88 000 dollars, nettement au-dessus du revenu total moyen de l'ensemble des familles agricoles. Ce gain s'explique surtout par l'augmentation de 35,8 % du bénéfice net d'exploitation agricole moyen. La hausse des paiements de programme et des produits d'assurance et la hausse des revenus tirés de la vente de pommes de terre, à la faveur d'une augmentation des mises en marché et des prix, ont amplement contribué à la croissance du bénéfice net d'exploitation agricole moyen.

Les familles spécialisées dans la production de volailles et d'oeufs ont connu la deuxième plus forte croissance en pourcentage de leur revenu total moyen (+16,8 %). Ces familles ont réalisé le revenu total moyen le plus élevé pour une cinquième année consécutive, ayant gagné 92 991 dollars.

Les familles spécialisées dans la culture de plantes oléagineuses et de céréales et les familles spécialisées

dans la culture en serre et en pépinière et la floriculture ont aussi dépassé la croissance nationale de 9,7 %.

Seules les familles exploitant une ferme à faible revenu ont connu une baisse de leur revenu en 2001. En raison d'une diminution de leur bénéfice net d'exploitation agricole moyen, le revenu total moyen de ces familles est tombé à 15 124 dollars, en baisse de 8,2 % par rapport à 2000. C'est la première fois au cours de la dernière décennie que ces familles ont eu à compter entièrement sur le revenu tiré de sources non agricoles.

En 2001, les familles qui exploitaient une très grande ferme axée sur les affaires, dont les revenus sont de 500 000 dollars ou plus, ont enregistré la plus forte croissance du revenu total moyen, ayant gagné 133 068 dollars, en hausse de 11,0 %. Les familles exploitant de moyennes et de grandes fermes axées sur les affaires ont été les seules autres à afficher une croissance supérieure à la moyenne nationale de 9,7 %. Les familles de ces deux groupes ont connu des hausses moyennes de 10,7 %.

En 2001, le revenu hors ferme de l'ensemble des familles agricoles correspondait à 72,2 % du revenu total, en baisse comparativement à la proportion de 73,5 % enregistrée l'année précédente. Le revenu hors ferme comprend le revenu d'emploi, le revenu de placements, le revenu de pensions, les transferts sociaux gouvernementaux, les prestations fiscales pour enfants et d'autres paiements semblables.

Les familles exploitant une petite ferme axée sur les affaires ont connu la plus forte baisse de cette proportion. La part du revenu hors ferme est tombée de 90,5 % à 87,1 %, en baisse de plus de 3 points de pourcentage.

Définitions, sources de données et méthodes : numéro d'enquête 3447.

La publication *Statistiques sur les revenus agricole et non agricole, 2001* (21-019-XIF, gratuite) est offerte en ligne. À partir de la page *Nos produits et services*, sous *Parcourir les publications Internet*, choisissez *Gratuites*, puis *Agriculture*.

Pour toute demande de données personnalisées, communiquez avec la Sous-section des services à la clientèle au 1 800 465-1991 (agriculture@statcan.ca). Télécopieur : (613) 951-3868. Pour plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec Lina Di Piéto au (613) 951-3171 (lina.dipietro@statcan.ca) ou avec Sylvana Beaulieu au (613) 951-5268 (sylvana.beaulieu@statcan.ca), Division de l'agriculture. □

Revenu total moyen de la famille agricole selon le type d'exploitation

	Nombre de familles	Total des revenus hors ferme ¹	Bénéfice net d'exploitation agricole ²	Total des revenus	2000 à 2001
	en dollars				var. en %
Élevage de volailles et production d'oeufs	1 780	48 126	44 866	92 991	16,8
Culture de pommes de terre	810	47 469	40 428	87 897	20,8
Culture de plantes oléagineuses et de céréales	52 810	56 897	23 621	80 518	13,5
Élevage de porcs	3 680	37 579	42 517	80 096	9,1
Élevage de bovins laitiers et production laitière	12 260	25 252	52 968	78 220	5,3
Autres cultures agricoles	11 330	57 193	11 622	68 815	5,7
Autres types d'élevage	8 640	72 759	-4 312	68 448	6,9
Culture de fruits et de noix	3 550	60 051	6 932	66 982	8,8
Culture en serre et en pépinière et floriculture	2 180	47 659	17 325	64 984	11,8
Élevage de bovins de boucherie, y compris les parcs d'engraissement	49 550	51 330	12 987	64 318	7,5
Autres cultures de légumes et de melons (sauf de pommes de terre)	1 970	42 615	16 415	59 030	7,4
Total	148 560	52 489	20 185	72 674	9,7

1. Ne comprend pas les gains en capital imposables.
2. Avant déduction pour amortissement.

Revenu total moyen de la famille agricole selon la typologie

	Nombre de familles	Total des revenus hors ferme ¹	Bénéfice net d'exploitation agricole ²	Total des revenus	2000 à 2001
	en dollars				var. en %
Exploitations agricoles axées sur les affaires	74 940	43 931	33 092	77 023	11,9
Petites fermes	12 440	34 463	5 107	39 571	3,0
Fermes moyennes	17 580	63 165	13 446	76 611	10,7
Grandes fermes	40 640	38 454	44 286	82 740	10,7
Très grandes fermes	4 290	44 431	88 637	133 068	11,0
Exploitations agricoles non axées sur les affaires	73 620	61 202	7 044	68 246	7,3
Exploitations appartenant à un retraité	36 950	47 905	15 720	63 625	7,4
Exploitations d'agrément	26 630	96 880	-2 180	94 701	1,0
Exploitations à faible revenu	10 050	15 541	- 417	15 124	-8,2
Total	148 560	52 489	20 185	72 674	9,7

1. Ne comprend pas les gains en capital imposables.
2. Avant déduction pour amortissement.

Production d'oeufs et volaille Mai 2004 (données provisoires)

La production d'oeufs était estimée à 45,6 millions de douzaines en mai, en baisse de 6,4 % par rapport à mai 2003.

La production de viande de volaille a atteint 87,2 millions de kilogrammes en mai, en baisse de 7,8 % par rapport à mai 2003.

Données stockées dans CANSIM : tableaux 003-0022, 003-0038 et 003-0039.

Définitions, sources de données et méthodes : numéros d'enquête, y compris ceux des enquêtes connexes, 3424, 3425 et 5039.

Le numéro de mai 2004 de la publication *Production d'oeufs* (23-003-XIB, gratuite) sera accessible sous peu dans notre site Web.

Pour plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec Debbie Dupuis au

(613) 951-2553, (debbie.dupuis@statcan.ca), Division de l'agriculture. ■

NOUVEAUX PRODUITS

Infomat, revue hebdomadaire, 6 juillet 2004
Numéro au catalogue : **11-002-XWF** (100 \$).

Aviation: bulletin de service, Vol. 36, n° 3
Numéro au catalogue : **51-004-XIB** (9 \$).

La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2004
Numéro au catalogue : **85-224-XIF**
(gratuit).

Enquête sociale générale de 2003 sur l'engagement social, cycle 17 : un aperçu des résultats, 2003
Numéro au catalogue : **89-598-XIF**
(gratuit).

Les prix sont en dollars canadiens et n'incluent pas les taxes de vente. Des frais de livraison supplémentaires s'appliquent aux envois à l'extérieur du Canada.

Les numéros au catalogue se terminant par : -XIB ou -XIF représentent la version électronique offerte sur Internet, -XMB ou -XMF, la version microfiche, -XPB ou -XPF, la version papier, -XDB ou -XDF, la version électronique sur disquette et -XCB ou -XCF, la version électronique sur CD-ROM.

Pour commander les produits

Pour commander les produits par téléphone :

Ayez en main : • Titre • Numéro au catalogue • Numéro de volume • Numéro de l'édition • Numéro de carte de crédit.

Au Canada et aux États-Unis, composez :	1 800 267-6677
Pour les autres pays, composez :	1 613 951-7277
Pour envoyer votre commande par télécopieur :	1 877 287-4369
Pour un changement d'adresse ou pour connaître l'état de votre compte :	1 800 700-1033

Pour commander par la poste, écrivez à : Gestion de la circulation, Division de la diffusion, Statistique Canada, Ottawa, K1A 0T6. Veuillez inclure un chèque ou un mandat-poste à l'ordre du **Receveur général du Canada/Publications**. Au Canada, ajoutez 7 % de TPS et la TVP en vigueur.

Pour commander par Internet : écrivez à infostats@statcan.ca ou téléchargez la version électronique en vous rendant au site Web de Statistique Canada (www.statcan.ca). À la page *Nos produits et services*, sous *Parcourir les publications Internet*, choisissez *Payantes*.

Les agents libraires agréés et autres librairies vendent aussi les publications de Statistique Canada.

Catalogue 11-001-XIF (Anglais) 11-010-150-03004013



Le Quotidien

Statistique Canada

Le jeudi 6 juin 1997
Pour être diffusé à 8 h 30

PRINCIPAUX COMMUNIQUÉS

- **Transport urbain, 1996** 2
Malgré la priorité accordée aux services de transport urbain, les Canadiens y ont de moins en moins recours. En 1996, les Canadiens ont effectué un voyage moyen de déplacement au travail sans les services de transport urbain, soit le niveau le plus bas enregistré au cours des 25 dernières années.
- **Productivité, rémunération horaire et coût unitaire de la main-d'œuvre, 1996** 5
À l'instar de la croissance de l'industrie et des emplois, la hausse de la productivité des entreprises canadiennes en 1996 s'est avérée encore une fois relativement faible.

AUTRES COMMUNIQUÉS

- Indice des offres d'emploi, mai 1997 10
- Emplois sur les équipements à court terme 10
- Aides en termes positifs, septembre terminant le 31 mai 1997 11
- Production d'œufs, avril 1997 11

NOUVELLES PARUTIONS 12



Bulletin officiel de diffusion des données de Statistique Canada

Numéro au catalogue 11-001-XIF.

Publié tous les jours ouvrables par la Division des communications, Statistique Canada, Immeuble R.-H.-Coats, 10^e étage, section G, Ottawa, K1A 0T6.

Pour consulter *Le Quotidien* sur Internet, visitez notre site à l'adresse <http://www.statcan.ca>. Pour le recevoir par courrier électronique tous les matins, envoyez un message à lstproc@statcan.ca. Laissez en blanc la ligne de l'objet. Dans le corps du message, tapez : subscribe quotidien prénom et nom.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada. © Ministre de l'Industrie, 2004. Il est permis de citer la présente publication dans les journaux et les magazines ainsi qu'à la radio et à la télévision à condition d'en indiquer la source : Statistique Canada. Toute autre forme de reproduction est permise sous réserve de mention de la source, comme suit, dans chaque exemplaire : Statistique Canada, *Le Quotidien*, numéro 11-001-XIF au catalogue, date et numéros de page.